

## Budget 2001 : les grandes masses

**Rapporteur : M. Le Président**

Suite à la transformation du District du Grand Besançon en Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et à la mise en place concomitante de la Taxe Professionnelle Unique, le budget 2001, par rapport au budget 2000, présente une structure différente. Les éléments principaux concourants à cette modification sont :

- la mise en place de la TPU et celles de flux financiers vers les communes accompagnant cette mise en place (Attribution de compensation, Dotation de Solidarité Communautaire,...)
- le transfert de la compétence Transports qui génère la création d'un budget annexe Transports
- le développement de la compétence Economie, dont le contenu sera déterminé par la définition de l'intérêt communautaire et des zones d'activités dans le courant de l'exercice budgétaire
- le développement progressif des moyens nécessaires aux compétences actuelles et futures

### I. Budget 2001 : les grandes masses

#### 1. Le budget principal et le budget annexe Transports : mouvements réels

	DEPENSES		RECETTES	
	enFF	enEuros	EnFF	enEuros
Administration Générale	10 531 942.72	1 605 584.32	158 974.00	24 235.43
Service Incendie	42 915 183.10	6 542 377.49		0.00
Collèges	2 000 000.00	304 898.03		0.00
Habitat	3 541 670.00	539 924.11	283 003.00	43 143.53
Environnement	13 067 125.00	1 992 070.36	1 500 000.00	228 673.53
Transports	59 957 966.00	9 140 532.99	300 000.00	45 734.71
Infrastructures	29 000 000.00	4 421 021.50		0.00
Aménagement de l'espace	2 848 281.00	434 217.64	884 500.00	134 841.16
Economie	3 229 700.00	492 364.59	0.00	0.00
Tourisme	1 905 000.00	290 415.38	0.00	0.00
Résultat N-1	1 474 402.18	224 771.16	4 190 921.75	638 901.90
FCVA		0.00	450 000.00	68 602.06
Emprunt		0.00	26 483 871.25	4 037 440.14
Charges financières et ICNE	7 060 000.00	1 076 290.06	400 000.00	60 979.61
Autres charges	20 000.00			
Attribution de compensation TP	159 300 000.00	24 285 128.45		0.00
DSC+DIE	12 800 000.00	1 951 347.42		0.00
Fiscalité et compensation		0.00	277 000 000.00	42 228 377.77
Dotation Globale Fonctions		0.00	38 000 000.00	5 793 062.66
<b>TOTAL</b>	<b>349 651 270.00</b>	<b>53 300 943.51</b>	<b>349 651 270.00</b>	<b>53 303 992.49</b>

BUDGET ANNEXE	DEPENSES HT		RECETTES HT	
	enFF	enEuros	EnFF	enEuros
Budget annexe Transports	253 816 000.00	38 693 999.76	197 916 000.00	30 172 099.70
Remb. des charges Besançon	37 500 000.00	5 716 838.15	37 500 000.00	5 716 838.15
Subvention d'équilibre		0.00	55 900 000.00	8 521 900.06
<b>TOTAL</b>	<b>291 316 000.00</b>	<b>44 410 837.91</b>	<b>291 316 000.00</b>	<b>44 410 837.91</b>

## 2. Opérations d'ordre.


## II. Section de fonctionnement

### 1. Présentation générale

OPERATIONS REELLES RECETTES EN FRANCS				OPERATIONS REELLES DEPENSES EN FRANCS			
	BP 2001	CA 2000	VAR		BP 2001	CA 2000	VAR
	en FF	en FF			en FF	en FF	
Atténuation de charges	155 000.00	357 055.64	-56.59%	Charges générales	4 639 000.00	8 737 953.03	-46.91%
Produits de services		1 395 190.96	-100.00%	Charges de personnel	6 570 000.00	3 942 488.14	66.65%
Impôts et compensation	277 000 000.00	60 431 116.00	358.37%	Indemnités et charges	332 000.00	303 293.68	9.46%
DGF	38 000 000.00	10 377 030.96	266.19%	Elus			
Subventions	2 067 503.00	1 633 245.88		Subventions et dotations versées	249 504 504.00	70 394 303.12	254.44%
Autres produits		1 807 224.44	-100.00%	Charges financières	3 000 000.00	2 196 341.87	36.59%
TOTAL	<b>317 222 503.00</b>	<b>76 000 863.88</b>	<b>317.39%</b>	Charges exception.	71 789 500.00	13 189.25	544203.13%
				TOTAL	<b>335 835 004.00</b>	<b>85 587 569.09</b>	<b>292.39%</b>
OPERATIONS D'ORDRE RECETTES EN FRANCS				OPERATIONS D'ORDRE DEPENSES EN FRANCS			
	BP 2001	CA 2000	VAR		BP 2001	CA 2000	VAR
	en FF	en FF			en FF	en FF	
Transfert de charges	32 705 170.00	27 296 455.85	19.81%	Autofinancement	2 173 743.83	4 190 921.75	-48.13%
Transfert de biens - service Incendie	0.00	4 299 924.90	-100.00%	DAP des immobilisations	718 596.40	594 882.18	20.80%
TOTAL	<b>32 705 170.00</b>	<b>31 596 380.75</b>	<b>3.51%</b>	DAP des charges	11 200 328.77	13 864 973.54	-19.22%
				Transfert de biens - service Incendie	0.00	3 358 898.07	-100.00%
				TOTAL	<b>14 092 669.00</b>	<b>22 009 675.54</b>	<b>-35.97%</b>

OPERATIONS REELLES RECETTES EN EUROS				OPERATIONS REELLES DEPENSES EN EUROS			
	BP 2001	CA 2000	VAR		BP 2001	CA 2000	VAR
	en euros	en euros			en euros	en euros	
Atténuation de charges	23 629.60	54 432.78	-56.59%	Charges générales	707 210.99	1 332 092.35	-46.91%
Produits de services	0.00	212 695.49	-100.00%	Charges de personnel	1 001 590.04	601 028.44	66.65%
Impôts et taxes	42 228 377.77	9 212 664.24	358.37%	Indemnités et charges	50 613.07	46 236.82	9.46%
DGF	5 793 062.66	1 581 968.17	266.19%	Elus			
autres dotations	315 188.80	248 986.73	26.59%	Subventions et dotations versées	38 036 716.43	10 731 542.33	254.44%
Subventions	0.00	275 509.59	-100.00%	Charges financières	457 347.05	334 830.16	36.59%
Autres produits	0.00	0.00	0.00%	Charges exception.	10 944 238.72	2 010.69	544203.13%
TOTAL	<b>48 360 258.83</b>	<b>11 586 257.01</b>	<b>317.39%</b>	TOTAL	<b>51 197 716.31</b>	<b>13 047 740.80</b>	<b>292.39%</b>
OPERATIONS D'ORDRE RECETTES EN EUROS				OPERATIONS D'ORDRE DEPENSES EN EUROS			
	BP 2001	CA 2000	VAR		BP 2001	CA 2000	VAR
	en euros	en euros			en euros	en euros	
Transfert de charges	4 985 871.03	4 161 317.87	19.81%	Autofinancement	331 385.11	638 901.90	-48.13%
Transfert de biens - service Incendie	0.00	655 519.33	-100.00%	DAP des immobilisations	109 549.31	90 689.20	20.80%
TOTAL	<b>4 985 871.03</b>	<b>4 816 837.19</b>	<b>3.51%</b>	DAP des charges	1 707 479.11	2 113 701.59	-19.22%
				Transfert de biens - service Incendie	0.00	512 060.71	-100.00%
				TOTAL	<b>2 148 413.54</b>	<b>3 355 353.41</b>	<b>-35.97%</b>

NB : VAR correspond à la variation en % entre les propositions d'inscriptions au BP2001 et les réalisations au CA 2000 du District du Grand Besançon.

Le montant des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 349 927 673 francs (53.346.129,85 euros), soit une augmentation de plus de 220% par rapport au Compte administratif 2000 du District du Grand Besançon.

La section de fonctionnement comprend :

- 32 705 170 francs (4 985 871,02 euros) liés à des opérations d'ordre en recettes.
- 14 092 669 francs (2 148 413,54 euros) liés à des opérations d'ordre en dépenses.

## **2. Présentation par compétence**

### **a) Administration Générale**

#### **Charges générales**

Il est proposé d'inscrire 2 750 000 francs (419 234,80 euros), soit une augmentation de 1,6% par rapport au budget 2000, à savoir 2 706 233,98 francs, dont les principales variations sont :

- la poursuite du partenariat avec le CNFPT et d'autres prestataires extérieurs pour (250.000 francs - 38 112,25 euros) dans le cadre de la démarche management, de la qualité ainsi que de l'aménagement du temps de travail.
- conformément au souhait validé lors du vote des orientations budgétaires, un effort particulier est proposé dans le domaine de la communication. Ainsi, afin de diffuser plus largement la Lettre de la Communauté, d'éditer une plaquette institutionnelle et créer un site Internet, une enveloppe d'1 MF (152 449,02 euros) pourrait être affectée au sein du chapitre "charges à caractère général".

#### **Charges de personnel et indemnités d'élus**

L'inscription budgétaire en ce qui concerne le chapitre "charges de personnel" est de 6,5 millions de francs pour 2001.

### **b) Service Secours et Incendie**

La contribution au SDIS pour l'exercice 2000 a été notifiée pour les 57 communes fin 2000 ; le montant de cette contribution s'élève à 41 755 835 francs, arrondi, en terme d'inscription à 41 756 000 francs (6 365 661,16 euros).

Cette contribution 2001 correspond à 39 628 251 francs pour les 41 communes ex-District du Grand Besançon et 2 127 584 francs pour les 16 nouvelles communes.

Par ailleurs, il est proposé de conserver une enveloppe de 75 000 francs (11 433,68 euros) afin de faire face à des factures, notamment du CHU, des frais liés à la reconstitution de carrières de pompiers (période antérieure à 2000.)

### **c) Collèges**

Il s'agit de solder les appels de fonds du Conseil Général, relatif aux investissements dans les collèges, engagés en 1999 et réglés par celui-ci en 2000, pour 56 000 francs (8 537,14 euros) et de poursuivre les remboursements d'emprunts contractés par la ville de Besançon et les SIVOS avant le transfert de compétence au Conseil Général.

### **d) Habitat**

Conformément à la proposition exposée lors des orientations budgétaires, une programmation pluriannuelle des subventions versées dans le cadre du financement d'opérations de logement social a été établie.

Après consultation des partenaires institutionnels, les inscriptions suivantes sont proposées :

- ↳ opérations de renouvellement urbain, 1 330 000 francs
- ↳ subventions PLUS<sup>1</sup> et PLA<sup>2</sup>, 1 240 500 francs
- ↳ subventions PALULOS<sup>3</sup>, 110 500 francs
- ↳ subventions sur l'aménagement d'aires pour les gens du voyage, 50 000 francs
- ↳ subventions OPAH<sup>4</sup>, 50 000 francs.
- ↳ aide financière aux communes quant aux frais liés aux droits de préemption urbain (50 000 francs)

Par ailleurs, il est proposé de poursuivre la collaboration avec l'INSEE dans le cadre d'une étude sur le recensement 1999, pour 50 000 francs, et de compléter le volet Etudes, pour 300 000 francs, notamment, d'une part, en travaillant avec l'Agence Foncière (50 000 francs) et, d'autre part, sur le thème du marché des logements.

Ces études seront complétées par de la recherche en interne, qui nécessitera une base documentaire et des données statistiques (42 000 francs)

Il est proposé de renouveler les subventions, comme en 2000, à l'ADIL (140 000 francs) et à HDL. (65 000 francs) De plus, une subvention de 20 000 francs est envisagée pour l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (pour 20 000 francs) et à l'association ALEPH, Accès au Logement Et Participation des Habitants, (50 000 francs) dont la mission est de permettre aux publics en très grande difficulté de se loger.

Le bulletin Habitat, distribué depuis 2 ans, sera de nouveau édité en 2001, pour 14 000 francs.

#### **e) Environnement**

Conformément au souhait du conseil communautaire, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon prend en charge pour 2001 la contribution de ses communes membres au budget du SYBERT, pour le volet gestion des déchetteries et fonctionnement de la structure.

L'hypothèse d'une contribution à hauteur de 75 francs (11,43 euros) par habitant est retenue, soit un total de 12 772 125 francs. (1 947 097,90 euros)

Par ailleurs, le concours de fleurissement est reconduit sur 2001 ; Conformément au coût 2000, il est proposé d'inscrire 113 000 francs. (17 226,74 euros)

Il est proposé de poursuivre le soutien à l'opération « mois des jardins », organisée par l'association ACANTHE, par une subvention de 5 000 francs. (762,25 euros)

#### **f) Transports**

La gestion du service Transports est intégrée dans le budget annexe Transports. Le budget principal de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon enregistre la subvention d'équilibre nécessaire au budget annexe.

#### **g) Infrastructures (voirie)**

Le nouveau Contrat de Plan Etat -Région, courant jusqu'à 2006, indique une contribution de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour 2001 à hauteur de près de 25 millions de francs. (3 811 225,43 euros)

---

<sup>1</sup> Programme Locatif à Usage Social

<sup>2</sup> Prêt Locatif Aidé

<sup>3</sup> Programme d'Aide aux Logements à Usage Locatif et d'Occupation Social

<sup>4</sup> Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

## **h) Aménagement de l'espace**

Comme le District du Grand Besançon, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon assure la maîtrise d'œuvre du syndicat mixte du Schéma Directeur et contribue, en tant que membre à son fonctionnement.

La contribution 2001 au syndicat s'élèvera à 1 048 281 francs (159 809,41 euros) pour les 57 communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon ; pour les 16 nouvelles communes, le montant du transfert de cette charge sera défalqué de l'attribution de compensation de la TP (soit 108 060,38 francs)

Les frais de maîtrise d'œuvre intégrés dans les charges à caractère général et les charges de personnel de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon sont remboursés par le syndicat ; ils sont estimés à 284 500 francs.

Enfin, en tant que membre du Conseil d'administration de l'AUDAB (Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Bisontine), la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon contribuera en 2000 au budget de celle-ci pour 800 000 francs « directement » et 800 000 francs intégrés dans sa contribution au syndicat du Schéma Directeur. (2 fois 121 959,21 euros).

Des délais de mise en place ayant été nécessaires, il s'agira de convenir avec l'AUDAB des modalités de remboursement des frais engagés par la CAGB pour la période janvier 2001 (frais de personnel et de logistique).

## **i) Economie**

Dans l'attente des choix à opérer dans le cadre de la prise de compétence en termes de zones d'activités et de nouvelles actions économiques, il est proposé de prévoir des enveloppes budgétaires pour les actions à reconduire.

### Elles concernent plusieurs grands thèmes (tant en fonctionnement qu'en investissement)

↳ le soutien aux très petites entreprises et aux entreprises industrielles (FIE) (1500000 francs - 152 449,02 euros)

↳ la contribution au syndicat mixte du Réseau LUMIERE en création (252 000 francs - 38 417,15 euros)

↳ le Système Productif Localisé (500 000 francs - 76 224,51 euros)

↳ la communication économique (400 000 francs - 60 979,61 euros)

↳ diverses études (200 000 francs - 30 489,80 euros)

↳ la participation à TEMIS (77 700 francs - 11 845,29 euros)

↳ le soutien à la recherche (300 000 francs - 45 734,71 euros)

Les actions de cette compétence ne sont pas encore définies et évolueront dans le courant de l'exercice budgétaire lorsque le nouveau responsable sera recruté.

## **j) Tourisme**

La politique de promotion touristique de l'agglomération par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon s'articule autour de plusieurs pôles :

↳ la contribution au syndicat mixte du Musée de Nancray (805 000 francs - 122 721,46 euros)

↳ une étude sur le tourisme fluvial (300 000 francs - 45 734,71 euros)

↳ une subvention à la SEM de la Citadelle, afin de réaménager le parc zoologique (300 000 francs - 45 734,71 euros)

↳ la réalisation de sentiers de randonnées et le projet vélo-route (160 000 francs - 24 391,84 euros)

↳ le plan Lumière (100 000 francs - 15 244,90 euros)

↳ l'édition d'un guide des sentiers de randonnées (33 200 francs - 5 061,31 euros)

↳ la subvention et l'insertion publicitaire dans les éditions de GTF<sup>5</sup> notamment (1 200 francs et 6800 francs)

### k) Equilibre de la section de fonctionnement et autofinancement.

Opérations d'ordre comprises (amortissement et autofinancement), la section de fonctionnement s'équilibre à 349 927 673 francs (53 346 129,85 euros). Au vu des dépenses et recettes ici proposées, il est possible de dégager un autofinancement de la section d'investissement à hauteur de 2 173 743,83 francs (331 385,11 euros.)

## III. Section d'investissement

### 1. Présentation générale

OPERATIONS REELLES RECETTES EN FRANCS				OPERATIONS REELLES DEPENSES EN FRANCS			
	BP 2001	CA 2000			BP 2001	CA 2000	
	en FF	en FF	VAR		en FF	en FF	VAR
Résultat n-1	4 190 921.75	3 456 034.00	21.26%	Remboursement emprunt	3 800 000.00	3 206 138.85	18.52%
Autofinancement	2 173 743.80	4 190 921.75	-48.13%	Immobilisations incorporelles	3 493 466.00	230 846.51	1413.33%
FCTVA	450 000.00	985 740.00	-54.35%	Immobilisations corporelles	1 704 214.72	1 533 567.06	11.13%
Subventions reçues	903 974.00	2 963 903.00	-69.50%	Travaux en cours	3 084 183.10	1 745 560.79	76.69%
Emprunt	26 483 871.28	10 000 000.00	164.84%	Résultat n-1	1 474 402.18	0.00	0.00%
<b>TOTAL</b>	<b>34 202 510.83</b>	<b>21 596 598.75</b>	<b>58.37%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>13 556 266.00</b>	<b>6 716 113.21</b>	<b>101.85%</b>
OPERATIONS D'ORDRE RECETTES EN FRANCS				OPERATIONS D'ORDRE DEPENSES EN FRANCS			
	BP 2001	CA 2000			BP 2001	CA 2000	
	en FF	en FF	VAR		en FF	en FF	VAR
ICNE	400 000.00	255 556.71	56.52%	ICNE	260 000.00	285 784.38	-9.02%
DAP sur immobilisations	718 596.40	594 882.18	20.80%				
DAP sur subventions	11 200 328.77	13 864 973.54	-19.22%	Transfert de charges	32 705 170.00	27 296 455.85	19.81%
Transferts des déchetteries	0.00	1 542 509.31	-100.00%				
Transferts des biens - Incendie	0.00	63 263 564.16	-100.00%	Transfert de biens - service Incendie	0.00	66 819 731.21	-100.00%
<b>TOTAL</b>	<b>12 318 925.17</b>	<b>79 521 485.90</b>	<b>-84.51%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>32 965 170.00</b>	<b>94 401 971.44</b>	<b>-65.08%</b>

OPERATIONS REELLES RECETTES EN EUROS				OPERATIONS REELLES DEPENSES EN EUROS			
	BP 2001	CA 2000			BP 2001	CA 2000	
	en euros	en euros	VAR		en euros	en euros	VAR
Résultat n-1	638 901.90	526 868.99	21.26%	Remboursement emprunt	579 306.27	488 772.72	18.52%
Autofinancement	331 385.11	638 901.90	-48.13%	Immobilisations incorporelles	532 575.46	35 192.32	1413.33%
FCTVA	68 602.06	150 275.09	-54.35%	Immobilisations corporelles	259 805.86	233 790.79	11.13%
Subventions reçues	137 809.95	451 844.10	-69.50%	Travaux en cours	470 180.68	266 109.03	76.69%
Emprunt	4 037 440.15	1 524 490.17	164.84%	Résultat n-1	224 771.16	0.00	0.00%
<b>TOTAL</b>	<b>5 214 139.16</b>	<b>3 292 380.26</b>	<b>58.37%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 066 639.43</b>	<b>1 023 864.86</b>	<b>101.85%</b>
OPERATIONS D'ORDRE RECETTES EN EUROS				OPERATIONS D'ORDRE DEPENSES EN EUROS			
	BP 2001	CA 2000			BP 2001	CA 2000	
	en euros	en euros	VAR		en euros	en euros	VAR
ICNE				ICNE	39 636.74	43 567.55	-9.02%
DAP sur immobilisations							
DAP sur subventions	1 707 479.11	2 113 701.59	-19.22%	Transfert de charges	4 985 871.03	4 161 317.87	19.81%
Transferts des déchetteries							
Transferts des biens - Incendie	0.00	9 644 468.18	-100.00%	Transfert de biens - service Incendie	0.00	10 186 602.36	-100.00%
<b>TOTAL</b>	<b>1 707 479.11</b>	<b>11 758 169.77</b>	<b>-85.48%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 025 507.77</b>	<b>14 391 487.77</b>	<b>-65.08%</b>

Le District du Grand Besançon, jusqu'en 2000, catalyseur de nombreux projets, a cependant peu été maître d'ouvrage des opérations lancées conjointement avec les partenaires institutionnels, comme la Région, le Département, L'Etat ou les communes.

La transformation en Communauté d'Agglomération du Grand Besançon est l'opportunité de développer les compétences actuelles et de prendre en charge de nouvelles compétences.

<sup>5</sup> GTF : Groupement du Tourisme Fluvial.

La section d'investissement s'élève à 46 521 436 francs (7 092 147,20 euros) dont :

- 32 965 170 francs relatifs aux opérations d'ordre en dépenses
- 12 318 925,17 francs relatifs aux opérations d'ordre en recettes

## **2. Présentation compétence par compétence.**

### **a) opérations non ventilables**

Sous réserve de confirmation par les services du receveur et dans l'attente de l'édition du compte administratif 2000 et du compte de gestion 2000 (en mai ou juin 2001), il est possible de déterminer une estimation du résultat 2000 :

- ↳ déficit d'investissement à 1 474 402,18 francs
- ↳ excédent de fonctionnement (qu'il est proposé d'affecter totalement en fonctionnement) à 4 190 921,75 francs.

En termes de frais financiers, la charge en capital des emprunts à rembourser est évaluée à 3 millions de francs ; 260 000 francs (en dépenses début 2001) et 400 000 francs (en recettes - fin 2001) seront nécessaires aux opérations de régularisation des intérêts courus non échus (ICNE.)

Au regard des propositions du budget primitif ici présenté et, compte tenu de la période de transition du nouveau rythme de perception, le montant du FCTVA est estimé à 450 000 francs (68 602,06 francs)

### **b) administration générale**

Le montant total des nouvelles inscriptions consacrées aux immobilisations et travaux souhaités s'élève à 500000 francs :

### **c) service Incendie**

Reporté de 2000 sur 2001, il s'agit de poursuivre les travaux de mise aux normes électriques et de chauffage de la caserne des pompiers ; les travaux sont effectivement terminés mais les paiements sont encore en cours pour 1084 183,10 francs (165 282,65 euros)

### **d) environnement**

Le report de 182 000 francs concerne les travaux de construction d'une voie de retournement pour la déchetterie des Tilleroyes que le District du Grand Besançon s'était engagé à effectuer.

### **e) transports**

Reportée de 2000 sur 2001, la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage (183 466 francs - 27969,21 euros), assurée par le bureau RIBI, permettra d'établir le cahier des charges de l'étude sur la croix ferroviaire de l'agglomération (estimée à 500 000 francs en l'absence d'information complète, et cofinancée à hauteur de 300 000 francs - le plan de financement reste à définir)

#### **f) infrastructures routières**

Il est proposé de scinder le montant de l'effort financier souhaité dans le domaine des infrastructures en affectant de 2 000 000 francs sur la ligne Etudes et 2000 000 de francs sur la ligne Travaux.

#### **g) aménagement de l'espace**

L'Agence d'Urbanisme De l'Agglomération Bisontine (AUDAB), créée au 1<sup>er</sup> janvier 2001 et adossée à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon recevra en mise à disposition une surface de locaux, du matériel informatique et de télécommunication, du mobilier.

Par le biais des crédits anticipés, une enveloppe d'un million de francs (152 449,02 euros) avait été inscrite. Il s'agit d'affecter ces crédits et les recettes liées (600 000 francs de subvention de l'Etat et du Conseil Général) le code fonction 824 « Autres opérations d'aménagement urbain - aménagement du territoire ».

#### **h) tourisme**

La dépense proposée en investissement s'inscrit dans l'action liée à l'aménagement des sentiers de randonnées ; elle permettrait d'installer du mobilier de signalétique sur les sentiers aménagés par la collectivité (200 000 francs - 30 489,80 euros) Il s'agit d'une reconduction du montant inscrit en budget primitif 2000.

#### **i) équilibre de la section d'investissement et recours à l'emprunt.**

La section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de :

- 28 657 615,08 francs, soit 4 190 104,19 euros couverts par :
- l'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement de 2 173 743,90 francs
- un recours à l'emprunt prévisionnel de 26 483 871,25 francs (4 037 440,14 euros)

### **IV. Budget annexe Transports**

*présentation générale du budget annexe Transports et équilibre de ce budget.*

Le budget annexe Transports s'autofinance à hauteur de 13,402 millions de francs. La subvention d'équilibre prévisionnelle (à ajuster en fonction des nouveaux éléments qui seront proposés au budget supplémentaire et en fonction des réalisations effectives) s'élève à 55 900 000 francs HT et 58 974 500 francs TTC au budget principal.



SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	FRANCS HT	EUROS		FRANCS HT	EUROS
DSP CTB dont Mbiligne	141 118 000.00	21 513 300.41	VT	41 000 000.00	6 250 409.71
DSP ex-URBEST	6 900 000.00	1 051 898.22	versement VT (Besançon)	33 000 000.00	5 030 817.57
Contribution au SMTGB sur 6 mois	600 000.00	91 469.41	Subvention du CG25 dont PMR	1 000 000.00	152 449.02
Cotisation GART	40 000.00	6 097.96	DGD (transfert ville)	1 550 000.00	236 296.98
		0.00	DGD (transfert CG)	3 000 000.00	457 347.05
Prestations Besançon	1 600 000.00	243 918.43	Billetterie	45 700 000.00	6 966 920.09
Prestations CG25 (sur 22 communes)	3 000 000.00	457 347.05	Amendes	167 000.00	25 458.99
Remboursement VT	509 000.00	77 596.55	Cessions d'actifs	241 000.00	36 740.21
Publications	50 000.00	7 622.45	Redevance brevets	79 000.00	12 043.47
Fêtes et cérémonies	20 000.00	3 048.98	Location Causses	40 000.00	6 097.96
Annonces et insertions	24 000.00	3 658.78	Produits annexes	1 905 000.00	290 415.38
Impôts	260 000.00	39 636.74	Produits financiers	0.00	0.00
			Subvention Mbiligne (CR)	42 000.00	6 402.86
		0.00	Subvention Mbiligne (CG)	42 000.00	6 402.86
		0.00	Subvention Mbiligne (SNCF)	42 000.00	6 402.86
Intérêts des emprunts (base : 5% sur 10 ans en moyenne) sur 6 mois	940 000.00	143 302.08			0.00
Amortissements	15 245 000.00	2 324 085.27			0.00
Autofinancement	13 402 000.00	2 043 121.73	Subvention d'équilibre	55 900 000.00	8 521 900.06
<b>TOTAL</b>	<b>183 708 000.00</b>	<b>28 006 104.06</b>	<b>TOTAL</b>	<b>183 708 000.00</b>	<b>28 006 104.06</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	FRANCS HT	EUROS		FRANCS HT	EUROS
Equipements	22 387 000.00	3 412 876.15			
Reports	8 920 000.00	1 359 845.23	Subvention sur reports (Etat)	336 000.00	51 222.87
Rentbst des engagements Besançon : reports	4 600 000.00	701 265.48	Subvention sur reports (ADEVE)	500 000.00	76 224.51
Rentbst des engagements Besançon : bus et équipements	22 000 000.00	3 353 878.38	Subvention Besançon (sur les reports) -convention	8 482 161.00	1 293 097.11
Rentbst des engagements Besançon : autres investissements	10 900 000.00	1 661 694.29	Emprunt	32 501 839.00	0.00
Rentbst emprunts en cours SMTGB	260 000.00	39 636.74			
Etudes déplacements	500 000.00	76 224.51	Amortissements	15 245 000.00	2 324 085.27
capital des emprunts (base : 5% sur 10 ans en moyenne) sur 6 mois	900 000.00	137 204.12	Autofinancement	13 402 000.00	2 043 121.73
<b>TOTAL</b>	<b>70 467 000.00</b>	<b>10 742 624.90</b>	<b>TOTAL</b>	<b>70 467 000.00</b>	<b>5 787 751.48</b>

NB : personnes à mobilité réduite

Au vu du rapport de présentation, le Conseil de Communauté se prononce favorablement à la majorité de 78 voix pour, 2 voix contre, sur cette proposition de budget primitif 2001, budget principal et budget annexe Transports.

Pour extrait conforme,

Le Président